

L'Écho Chapellois



Edito

Chapelloises, Chapellois,

Depuis maintenant quelques semaines, la crise sanitaire que nous subissons tente de s'infléchir. Cela est de bon augure au moment où le printemps arrive, favorisant le jardinage, les balades mais aussi les animations festives et culturelles en plein air.

Dès le début de ce mandat municipal, la Commission « Aménagement et développement durable - Espaces Verts » a débuté l'un des projets prévu : l'aménagement du terrain de La Vigne et des abords de l'Eglise.

Un groupe d'habitants de la commune s'est joint à la commission pour réfléchir et proposer un ensemble d'idées visant à améliorer cet espace. L'unanimité de ce groupe a décidé que ce lieu resterait naturel, s'ouvrirait à la culture et apporterait de la convivialité.

Tout d'abord, cet espace a accueilli une sculpture de l'artiste chapelloise Mari Gwarlarn lors du dernier semestre 2021. Une autre devrait prochainement être inaugurée. Les travaux du théâtre de verdure ainsi que la plantation de Vigne et d'arbres fruitiers ont, quant à eux, commencés en novembre 2021. Ces travaux ont été réalisés par nos Services Techniques, je tenais à les remercier, au passage, pour leur investissement.

Tout au long de cette année 2022, cet aménagement se poursuivra par la réalisation d'un jardin des 5 sens et la plantation de variétés anciennes de pommiers et poiriers.

En parallèle, les différents espaces verts du centre-bourg de notre commune sont progressivement renouvelés en respectant une gestion durable et écologique : réduction des consommations d'eau, diminution des bacs de fleurs annuelles et bisannuelles au profit de massifs de plantes pérennes (arbustes couvre-sols et plantes vivaces).

L'ensemble de ces aménagements vise à améliorer le cadre de vie de notre commune.

Fabrice GUÉHO
Conseiller municipal délégué de l'Aménagement
et développement durable – Espaces Verts

Numéro 130
Avril 2022

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 13
- Gallo et Langues gallèses P 14
- Tribune d'expression P 15
- Vie intercommunale P 16
- Vie Culturelle et Economique P 17 à 20
- Associations P 21 à 24
- Les Comptes-rendus P 25 à 31
- Mémento P 32

Elections



Les **Elections présidentielles** auront lieu le dimanche 10 Avril 2022 et dimanche 24 avril 2022 de 8h00 à 19h00.

Les **Elections législatives** : le dimanche 12 Juin 2022 et dimanche 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00. Le bureau de vote est à la Mairie (37 Rue de la Mairie).

Inscriptions sur les listes électorales : Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter aux élections législatives du dimanche 12 Juin 2022, il faut s'inscrire avant le vendredi 6 Mai 2022 à la Mairie et le 4 Mai 2022 à minuit sur Internet au moyen de la téléprocédure (servicepublic.fr).

Pour vous inscrire, 3 solutions :

1°) Vous pouvez télécharger le Cerfa qui se trouve sur le site www.lachapellebouexic.fr dans la rubrique Vie municipale / Les services municipaux/ La Mairie. Après avoir rempli le Cerfa, vous pouvez l'envoyer par mail à accueil@lachapellebouexic.fr accompagné de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Il est également possible de déposer l'ensemble à la Mairie ou dans la boîte aux lettres sous le porche.

2°) Vous pouvez également remplir le Cerfa directement à la Mairie et vous munir de votre carte d'identité et justificatif de domicile. Rappel : la Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15. Le samedi des semaines impaires de 9h00 à 12h00.

3°) La téléprocédure en vous rendant sur le site servicepublic.fr. Vous devez fournir les documents suivants : justificatif d'identité en cours de validité et justificatif de domicile récent.

Les procurations : Pour les procurations, une personne peut avoir :

- * Soit une seule procuration établie en France,
- * Soit deux procurations dont 1 établie en France et 1 à l'étranger,
- * soit 2 procurations établies à l'étranger.

Les citoyens ont deux possibilités pour effectuer leur procuration. Soit se déplacer directement en gendarmerie pour remplir le cerfa. Soit se connecter au site maprocuration.gouv.fr après s'être authentifié via France connect. Le mandant enregistre sa demande, une fois la demande finalisée, le mandant reçoit par courriel une référence de dossier. Ensuite il se présente avec sa pièce d'identité et sa référence de dossier au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat pour faire contrôler son identité. Un courriel est envoyé au mandant pour lui confirmer la validité de sa demande.

Le jour des élections, bien vouloir vous présenter **avec votre carte électorale et un justificatif d'identité** (Carte d'identité, Passeport, Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ; Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ; Carte vitale avec photographie ; Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ; Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ; Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ; Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ; Permis de conduire sécurisé conforme au format "Union européenne" ou, jusqu'au 19 janvier 2033, permis de conduire rose cartonné édité avant le 19 janvier 2013 ; La mise en place définitive du permis de conduire sécurisé conforme au format "Union européenne" n'étant prévue que pour janvier 2033, l'électeur peut, jusqu'à cette date, présenter au moment du vote un permis de conduire en carton qui comporte sa photographie. Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ; Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure. Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

Le Tour de Bretagne à LA CHAPELLE-BOUËXIC !



55^{ÈME} ÉDITION
LE TOUR DE BRETAGNE

25/04
GUENROUËT
SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

26/04
MISSILLAC
LA CHAPELLE-BOUËXIC

27/04
LOHÉAC
LE HINGLÉ

28/04
SAINT-JACUT DE LA MER
GUILLAC

29/04
PLOËRMEL
SCAËR

30/04
PLUMERGAT
CAMORS

01/05
PLOUMILLIAU
LANNION

**25 AVRIL
01 MAI 2022**

TOURDEBRETAGNE.BZH



Du **25 Avril au 1er Mai**, l'épreuve internationale partant de Guerrouët en Loire Atlantique arrivera le **Mardi 26 Avril, à La Chapelle-Bouëxic**.

25 équipes de coureurs en provenance d'une douzaine de Pays et, souvent, réserve directe d'équipes professionnelles parcourront, en venant de Missillac, 158 kilomètres avec 5 passages sur la ligne d'arrivée et 4 tours de 7,5 kilomètres. Cette épreuve largement médiatisée, permettra de faire connaître notre Commune à travers la presse, la télévision, la chaîne Youtube.

A partir de 14h30, les derniers kilomètres seront visibles sur un grand écran au niveau de la ligne d'arrivée, avant l'arrivée des coureurs en haut de la côte, venant de Bovel (puis Rue du Plat d'Or vers Maure, et retour par le Jaunay-Philippe et Route de Bovel vers Hadé).

Avec la collaboration de Roazhon Mobility et sous la conduite d'Olivier MAUDOUIT, des enfants de l'école bénéficieront d'activités autour du vélo dans la matinée, pour ensuite assister au final de cette 2^{ème} étape.



**25 AVRIL
01 MAI 2022**

LE TOUR DE BRETAGNE

LE PARCOURS DE LA 55^{ÈME} ÉDITION

26 AVRIL | 2^{ÈME} ÉTAPE
**MISSILLAC
LA CHAPELLE-BOUËXIC**

Le maximum sera fait pour assurer la sécurité des coureurs, les riverains seront informés directement. Croisons les doigts pour que le temps soit clément afin que cette journée soit mémorable.

Entretien avec Marion PENEL, la nouvelle Directrice Générale des Services.

Elle a pris ses fonctions le 14 février 2022 en vue du remplacement de Marie-Clémence BAMA qui quitte ses fonctions après 36 années, pour une nouvelle vie de retraitée.

Bonjour Marion, pouvez-vous vous présenter ?



Bonjour, j'ai 37 ans et je suis originaire de Normandie. J'ai grandi dans un village près du Havre et je suis ensuite partie faire mes études de sciences humaines à Rouen. Une fois diplômée, j'ai décidé de rejoindre la ville d'Amiens pour des raisons professionnelles. J'y ai vécu 12 ans et c'est dans cette ville que j'ai connu mon mari, lui aussi Picard d'adoption, et que sont nés nos deux enfants.

Quel est votre parcours professionnel ?

Après une année à travailler à l'université de Rouen dans le domaine de la formation, j'ai eu l'opportunité d'être recrutée à la Mairie d'Amiens, en 2010. J'ai travaillé à la Direction des Ressources Humaines d'Amiens Métropole durant ces douze dernières années, d'abord en tant que Chargée d'ingénierie de formation, puis en tant que Chargée de recrutement. Cette expérience au sein d'une collectivité de 3500 agents m'a permis de me familiariser avec toutes sortes de métiers très divers et de connaître tous les rouages de la fonction publique territoriale.

Pour quelle(s) raison(s) êtes-vous venue en Bretagne et plus particulièrement à la Chapelle-Bouëxic ?

C'est un ensemble de raisons qui a motivé notre projet de venir vivre en Bretagne, à La Chapelle-Bouëxic. Nous avons en effet ciblé la Bretagne car c'est une région très agréable et qui reste assez proche de la Normandie, où ma famille vit toujours. Professionnellement, j'avais envie de m'investir à un échelon plus local dans une commune dynamique et aussi d'élargir mes compétences à d'autres domaines. Je consultais régulièrement les offres d'emploi en Bretagne quand j'ai trouvé celle de DGS à La Chapelle-Bouëxic. La commune correspondait parfaitement à notre projet de famille : une qualité de vie agréable, des commerces, une école et tout ce dont nous avons besoin au quotidien. J'ai donc envoyé ma candidature.

Comment se sont passées votre installation et celle de votre famille au sein de la commune ?

Nous avons hâte d'arriver dans la commune et avons profité des vacances d'hiver pour déménager. Nous avons été très bien accueillis et sommes bien installés. Je remercie mes collègues et l'équipe municipale pour leur accueil chaleureux et leur disponibilité au quotidien. Les enfants ont fait leur rentrée en février et se sont bien adaptés à leur nouvelle école, ils sont ravis. Le bilan est très positif après ces quelques semaines et cela nous conforte dans l'idée que nous avons fait le bon choix !

Départ en retraite de Marie-Clémence BAMA



Depuis 36 années, Marie-Clémence assure la fonction de Secrétaire de Mairie de la Commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC. Ayant fait valoir ses droits à la retraite au 30 Avril, tous les Chapelloises et Chapellois sont invités à la cérémonie **du Samedi 30 Avril, salle polyvalente de La Chapelle-Bouëxic, à 10 heures**, pour une cérémonie conviviale afin de la remercier de toutes ces années au service de notre commune. Pour une bonne organisation, merci de confirmer votre présence au 02.99.92.01.15 ou par mail à accueil@lachapellebouexic.fr Pour celles et ceux qui le souhaitent, une cagnotte sera disponible, à la Mairie, auprès de Mme DIVET Chrystelle.

Le Maire

Olivier MAUDOUIT rejoint le personnel municipal.

Depuis le départ de Fabien VOISIN, il nous tenait à cœur de trouver une personne capable de prendre la suite dans tous les postes qu'il occupait.

C'est chose faite depuis le 17 janvier dernier. Un nouvel agent communal est arrivé au sein de notre commune. Vous l'avez peut-être déjà croisé, il s'agit d'Olivier MAUDOUIT. Il est présent à l'école sur le temps du midi pour surveiller la cour de récréation et également les mercredis et samedis pour encadrer et animer l'école de VTT.

Il est diplômé d'un DEJEPS cyclisme ce qui lui permet d'encadrer les enfants.

Il est responsable de l'entretien et de la gestion de la salle des sports et s'investit également dans le projet d'accueil VTT et vélo autour du futur hébergement touristique.

Il aura notamment pour mission :

- de développer à l'école le « Savoir Rouler à Vélo » avec les classes de CM1 et de CM2.
- de mettre en place un stage de remise en selle pour les adultes.
- de créer des circuits de randonnées pédestres et de vélo (route et VTT).
- d'intervenir sur des événements comme les Journées Olympiques ou l'arrivée du Tour de Bretagne.

Vous pourrez le croiser tous les mercredis de 14h à 16h00 où il anime le terrain de Pumptrack pour tous les niveaux à partir de 6 ans.

Contact au 06.40.91.96.83 ou par mail cyclismelachapellebouexic@gmail.com



Groupes de travail circuits pédestres..

Dans le cadre du développement des circuits pédestre, Olivier fait un appel à tous les randonneurs et randonneuses qui souhaiteraient participer à des groupes de travail. N'hésitez pas à le contacter !

Contact au 06.40.91.96.83 ou par mail cyclismelachapellebouexic@gmail.com

P réparer l'ouverture de notre hébergement collectif.



Après le choix des entreprises, les travaux ont commencé pour transformer les anciens locaux du Bar-Hôtel Restaurant « La Bonne Franquette » et de l'atelier de menuiserie. En espérant une livraison au Printemps 2023, il est donc temps de penser à la communication auprès des futurs utilisateurs, de travailler sur la grille des tarifs et services offerts.

Nous avons saisi l'opportunité de la demande de stage de Jules Éon et avons proposé 3 mois, du 13 mars au 3 mai pour préparer l'ouverture. Jules est titulaire d'une Licence Management du sport et est actuellement en première année de Master Management du sport, Loisir, Tourisme et Innovation. Il est présent 35 heures par semaine à la mairie. En collaboration avec le Maire et Marion PENEL, Directrice Générale des Services, il réalise les documents papiers et numériques qui seront à la disposition des futurs utilisateurs.

Dans un prochain article, nous aurons l'occasion de vous informer plus précisément.

D e la bibliothèque à la médiathèque



Depuis la mise en réseau des bibliothèques des Vallons de Haute Bretagne Communauté en 2016, votre bibliothèque est devenue médiathèque, en proposant le prêt de DVDs et l'accès à des services numériques (presse en ligne avec **Cafeyn**, **ArteVOD**, cours en ligne avec **Skilleos** et albums jeunesse à lire ou à écouter en ligne avec **Storyplay'r**).

L'inscription est gratuite, et grâce au site internet **bibliothequesdesvallons.fr** ou à l'application mobile **MaBibli** vous avez accès à votre compte et au catalogue du réseau. Vous pouvez réserver en ligne dans toutes les bibliothèques des Vallons et récupérer vos documents dans votre médiathèque, grâce à la na-

vette intercommunale.

En 2021, vous avez voté pour donner un nom à la médiathèque : c'est **Florence Arthaud** qui a été choisi. Pour accompagner ce développement, des travaux de rénovation financés par la mairie et un réaménagement de la médiathèque sont en cours.

Très prochainement, une inauguration sera organisée et nous espérons vous y voir nombreux !

U ne nouvelle salle communale

La commune a aménagé un nouveau local dans le sous-sol de la salle des fêtes. Cet espace répond à plusieurs objectifs :

- Une nouvelle salle de réunion pour les associations, d'activité suite à la modification de la médiathèque (plus de salle de réunion).
- Donner à l'Amicale Laïque, au Comité des Fêtes, à l'Association Familles Rurales, au Club de l'amitié, des locaux de rangement suite à la transformation de « La Bonne Franquette » en local d'hébergement.
- Redonner de l'espace au club de Football pour agrandir la buvette.
- Proposer des toilettes accessibles et notamment aux handicapés pour les spectateurs des matchs de foot.

Il est proposé de choisir un nom pour cette salle (voir article ci-dessous).

D énomination de salles communales

Afin de clarifier et faciliter l'utilisation des salles pour diverses réunions, évènements, le Conseil Municipal souhaite donner un nom aux 3 salles suivantes :

- Sous-sol de la salle des fêtes.
- Salle de convivialité - Salle des Sports.
- Salle du futur hébergement.

Tous les habitants peuvent en retournant le coupon ci-dessous (photocopiable) donner leur avis **avant le 30 Mai 2022** .

Le coupon sera également téléchargeable dans la rubrique actualités du site www.lachapellebouexic.fr ou sur l'application mobile Panneau Pocket.

Merci aux participants;

Mme, Mr _____

Propose de choisir un nom de

- 1 - De personnes ()
- 2 - De plantes ou fleurs ()
- 3 - De lieux ()
- 4 - Autres propositions ()

Suivant mon choix, ci-dessus je propose les 3 noms suivants :

-
-
-

Soutien envers le peuple Ukrainien.



De nombreux Chapelloises et Chapellois ont manifesté leur soutien au peuple ukrainien, victime de l'invasion russe, lors d'un rassemblement organisé par la municipalité devant la Mairie le vendredi 4 mars en fin d'après-midi.

Après un message de soutien de Roger MORAZIN, Maire, le rassemblement s'est terminé avec une minute de silence et l'hymne National Ukrainien. Ce rassemblement n'étant pas l'unique moyen de soutenir l'Ukraine, la municipalité avait également organisé une collecte de dons en partenariat avec la Sécurité Civile d'Ille-et-Vilaine. La générosité des habitants a permis de remettre deux

palettes de produits de première nécessité à la Sécurité Civile qui ont rejoint la frontière Ukrainienne via la Pologne, ainsi que de nombreux dons en chèques pour un montant de près de 3000 €.

Les donateurs recevront un reçu fiscal de la Sécurité Civile.

Défibrillateur .



Suite à la détérioration volontaire de l'ancien défibrillateur, nous venons de mettre en place un nouveau. Il se situe sur la face Est (côté Entrée) de la salle polyvalente. Souhaitons que celui-ci ne subisse pas le même sort que le précédent.

Nous vous proposons une démonstration sur la prise en main du défibrillateur. Si vous êtes intéressés vous pouvez envoyer un mail à communication@lachapellebouexic.fr

ou vous inscrire à la Mairie au **02.99.92.01.15**

Sectorisation et lycée .



Depuis quelques années, les adolescents de La Chapelle-Bouëxic sont scolarisés après le collège, au Lycée Anita Conti ou au Lycée St Joseph de Bruz en fonction du choix des parents.

Le Lycée de Bruz étant surchargé, les adolescents Chapellois seront orientés vers le Lycée de Brocéliande à Guer, à partir de la rentrée 2023-2024. C'était déjà le cas jusqu'à l'ouverture du Lycée de Bruz.

Pour les enfants déjà scolarisés aux lycées de Bruz, ils pourront y terminer leur cursus. Des transports scolaires existent vers le lycée de Brocéliande et un abri-bus est déjà en place.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à appeler la Mairie au **02.99.92.01.15**

Bilan du Téléthon .

La pandémie n'a pas altéré la générosité et l'enthousiasme des Chapelloises et Chapellois. Faisons le bilan des réalisations :

- Opération 1PILE = 1 DON: elle a permis de récolter 346Kg de piles. Nous avons recueilli 50Kg en 2020. Chacun peut continuer à déposer ses piles usagées à La Poste. En Ile-et-Vilaine plus de 6 Tonnes de piles ont été récoltées.
- La course du muscle: les enfants de l'école ont parcouru un maximum de distance pour soutenir le TELETHON. 749€ ont été versés au profit de l'AFM-TELETHON
- Les randonnées et les divers dons ont rapporté 307€



Pour remercier les habitants de cette mobilisation, le cirque MEDRANO a offert des places à la coordination départementale du TELETHON. Le 8 février 2022, une cinquantaine d'enfants de l'école, des parents et Chapellois ont assisté à une représentation spectaculaire. Pour l'occasion, la municipalité avait mis en place un car à disposition.

Désormais, Jean-Yves BOUET, Conseiller délégué à la vie associative, la communication et animation, est le représentant communal au sein de la coordination départementale du TELETHON.

Nous espérons qu'en 2022, nous ferons encore mieux.

Colis de Noël.

19 personnes âgées de notre Commune, de plus de 80 ans n'ayant pas pu se déplacer au repas du CCAS ont reçu un colis. Ce panier garni a été livré à leur domicile ou à la maison de retraite par les membres du CCAS et les élus au moment des fêtes de fin d'année. Ces visites furent l'occasion d'être des moments privilégiés avec de beaux échanges pour tous.



Le contenu des paniers a été acheté par le CCAS à la Boucherie Epicerie du Plat d'Or. Nous tenons toutefois à remercier Mr BOIVIN Henri, d'avoir offert les sacs en toile de jute, aux couleurs de la Bretagne.

Anniversaire. Henriette Reboux 100 ans d'une vie bien remplie.



Henriette Reboux entourée de Roger Morazin, Maire et Louissette Le Bret 1er adjointe et Vice présidente du CCAS de La Chapelle Bouëxic

Jeudi 17 mars, Henriette Reboux a fêté ses 100 ans. Portrait d'une centenaire dynamique qui a presque toujours vécu à La Chapelle Bouëxic.

Henriette Reboux est née à Lanouée, dans le Morbihan, le 1er février 1922. Aînée d'une fratrie de 5 filles, elle a beaucoup secondé sa maman Victorine à la ferme et a participé à l'éducation de ses sœurs.

A 14 ans, Henriette commence à travailler dans des petits commerces, notamment à Mernel en 1939, commune où elle rencontre son futur mari Émile, en allant acheter du lait pour son patron. Rencontre qui sera tout naturellement suivie d'un mariage en 1941. De cette union, naîtront Christian en 1943, André en 1945 et Nadine en 1966.

Durant ces années Henriette s'épanouit au sein du foyer, mais la passion du commerce, l'amène à acheter en 1954 le bar – tabac des sports (l'actuel bar chez Zabou) à La Chapelle Bouëxic. Henriette y vend des articles très divers tels que de la vaisselle, des bonbons, des cartouches de chasse et des vignettes automobile, avant de se lancer dans la restauration

avec son célèbre pot au feu et son bœuf Bourguignon.

A son départ en retraite en 1988, Henriette devient présidente du club du 3ème âge.

En parallèle à cette vie très active, Henriette a également une vie familiale bien remplie a notamment l'année 1966, riche en événements familiaux avec le mariage de son 2ème fils André et la naissance de Nadine.

A 44 ans, Henriette devient grand-mère pour la première fois. En septembre 1966, naîtra Patricia. Cinq autres petits enfants naîtront par la suite (Olivier, Pascal, Pauline, Salomé et Eva).

En 1983, Émile son époux décède.

En 1988, Henriette verra la naissance de son arrière-petite fille Sarah et ensuite naîtront cinq autres arrière-petits-enfants. Henriette est, à ce jour, arrière, arrière grand-mère de 2 enfants.

Entrée à l'Ehpad Résidence Le Trehelu de Guichen en 1995, Henriette participe activement aux animations. Elle attend avec impatience la sortie de l'Echo Chapellois, le bimestriel de La Chapelle Bouëxic qu' elle lit sans lunettes.



Mme Henriette REBOUX entourée de ses enfants

Urbanisme : Possibilité de déposer vos demandes sous format numérique .

Depuis le 1er janvier 2022, particuliers et professionnels peuvent déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format numérique [en se connectant au site dédié dit Guichet numérique des autorisations d'urbanisme \(GNAU\)](https://gnau.megalis.bretagne.bzh/pvv/gnau/#/).<https://gnau.megalis.bretagne.bzh/pvv/gnau/#/>

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il est toujours possible de déposer, en format papier, le dossier à la Mairie du lieu du projet.

Comment utiliser le site GNAU ?

Création de votre compte : soit avec un identifiant que vous créez pour le suivi de toutes vos autorisations d'urbanisme, soit via votre identifiant [FranceConnect](#) (numéro fiscal, numéro Améli, etc.).

- Choix du dossier que vous souhaitez créer :
 - Certificat d'urbanisme d'information (CUa)
 - Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)
 - Permis de Construire pour maison individuelle (PCMI) ou classique (PC)
 - Permis d'aménager (PA)
 - Permis de démolir (PD)
 - Déclaration préalable de travaux pour maison individuelle (DPMI) ou classique (DP)
 - Déclaration préalable valant lotissement (DPLT)
 - Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)
- Sélection de la commune concernée
- Vous devrez ensuite saisir le Cerfa, puis joindre impérativement les pièces nécessaires suivant le projet envisagé (plan de situation, plan de masse, photographies, etc.) sous format PDF, JPEG, compression ZIP/RAR. *Certains éléments devant absolument être renseignés dans le Cerfa, le logiciel peut vous informer d'éléments bloquants, incohérents.*
- Envoi du dossier via l'onglet "transmettre ma demande"
- Dès l'enregistrement de votre dossier sur le GNAU, vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique (AEE). C'est un mail automatique envoyé à la suite de votre prise de contact avec l'administration. La Commune sera ensuite informée du dépôt d'un dossier et délivrera sous dix jours maximum un numéro de dossier à votre demande qui vous sera communiqué via l'envoi d'un accusé de réception électronique (ARE). *La date de dépôt de votre dossier faisant foi pour le délai d'instruction sera celle de l'accusé de réception électronique (ARE).*

Quels avantages pour les usagers ?

Avec le dépôt en format numérique, plus besoin de faire des copies papier et de fournir les dossiers en un certain nombre d'exemplaires. Le traitement de la demande se fera ensuite uniquement via les outils informatiques.

Chaque demande pourra être suivie dans la rubrique "Suivi de mes autorisations d'urbanisme" de la page d'accueil du GNAU. Vous serez ainsi alerté en temps réel de l'évolution de votre demande : incomplet, majoration de délai, complétude, décision, etc.

Par ailleurs, si vous déposez un dossier en format numérique et qu'il est incomplet, vous devrez uniquement le compléter via le GNAU sous format numérique. De même, vous devrez transmettre via le GNAU, les déclarations d'ouverture de chantier (DOC) et déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

Pour plus de renseignements, contactez votre Mairie. Mme BOUGUET-JEGOU Anne-Sophie les lundis et jeudis au 02.99.92.08.52 ou par mail à urbanisme@lachapellebouexic.fr

Recensement Citoyen

Chaque jeune de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Sont concernés par la 2ème période de 2021, tous les jeunes **nés en Avril et Juin 2006. Ils doivent se faire recenser avant la fin du 3ème mois qui suit ses 16 ans.** Si votre 16^e anniversaire est le 12 Avril 2022, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 Avril 2022 et le 30 Juillet 2022.

Ils doivent se présenter (ou leur représentant légal) à la Mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Contact : ☎ 02.99.92.01.15 Plus d'infos sur www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc



Modification circuit scolaire



Le formulaire de demande de modification de circuit scolaire est en ligne sur le site www.lachapelleboueix.fr dans la rubrique actualités.

La procédure reste inchangée. Le formulaire doit être déposé en Mairie avec les pièces demandées dès que possible et avant mi-mai. Toute demande fera l'objet d'une transmission du Maire de la commune. Le service Transport de la Région traitera au plus tôt les demandes transmises avec avis positif ou négatif.

Panneau Pocket .



PanneauPocket

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la Mairie met à votre disposition l'application Panneau Pocket. Cette application de communication permet à la population de recevoir les actualités diffusées par l'équipe municipi-

pale.

A domicile, au travail, dans la rue, dans les transports ou en voyage, tous les événements, les infos et les alertes qui vous concernent sont toujours à portée de main sur votre téléphone.

Simple, gratuit et 100% anonyme

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre smartphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou encore AppGallery.

Ouvrez PanneauPocket et mettez votre commune en favori, en cliquant sur le cœur pour recevoir les informations et les alertes de votre mairie en instantané. **Pas besoin de créer de compte ! L'application est anonyme et gratuite.**

PanneauPocket est aussi disponible sur les ordinateurs, la navigation est simple et ludique. Vous avez juste à taper « app.panneaupocket.com » dans la barre de recherche de votre navigateur internet.

C ommission des Affaires Scolaires.

La commission des Affaires scolaires s'est réunie le Mardi 25 Janvier à 19h00. Au cours de celle-ci un bilan a été dressé sur les travaux réalisés à l'école en 2021.

- Le muret situé côté parking a été recelé.
- La fissure située au niveau de la jonction du préau a été comblée.
- Remplacement de la palissade anti-bruit qui se trouve face au restaurant scolaire.
- L'abri de jardin permettant de ranger les vélos a été fixé.
- Dans la classe de CE1, du Placoplâtre a été remplacé au niveau du plafond.
- Le grillage « Rue de Rennes » a été consolidé.
- Le portail « Rue de Rennes » côté intérieur a été rénové.
- Le tilleul de la cour a été abattu car malade.
- Diverses réparations : porte du restaurant scolaire, porte de la classe de TPS/PS/ MS.
- Remplacement du rideau du bureau de la Directrice.

L'ensemble de ces travaux a été réalisé par les Services Techniques de la Commune.

C ommission Communication.

La Commission communication s'est réunie le 7 février dernier. Il est rappelé que la Commune possède plusieurs outils de communication. L'écho Chapellois distribué tous les 2 mois, le site internet www.lachapellebouexic.fr, l'application mobile PanneauPocket, la page Facebook, Instagram et la Chaine Youtube. Des statistiques sur la consultation du site internet et de l'application mobile ont été présentées :

Consultation site internet

2021 : 14 350 visites par an soit 1195 visites par mois.

2020 : 11 343 visites par an soit 945 visites.

2012 : 526 visites par mois.

2006 : 83 visites par mois (1er site internet de la Commune).

Pour consulter le site internet, les personnes utilisent pour 51 % des smartphones, 40 % des ordinateurs, et 9 % des tablettes.

Provenance des internautes : Bretagne, Ile de France, Pays de la Loire, Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine, Normandie, Grand Est... **Pays** : Espagne, Etats-Unis, Suisse, Sénégal, Japon, Allemagne...

Les pages les plus vues : Restaurant scolaire, Actualités, Agenda, PLU, Démarches administratives, Salle polyvalente, Horaires des services publics.

En 2021, 72 actualités ont été mises en ligne et 90 évènements.

Création de nouvelles pages au cours de l'année :

Les 4 saisons, Communication et réseaux sociaux, Services municipaux (mise en page des Cerfas pour inscription listes électorales) pour les passionnés de nature, La Chapelle Bouëxic en images (mise en ligne de photos et court métrage), Aire de camping car.

Statistiques de Panneau Pocket

Actuellement 409 smartphones ont mis La Chapelle-Bouëxic en favoris

2022 : Janvier au 21 mars : 13 454 lectures.

2021 : 49 947 lectures

2020 : 26 513 lectures

2019 : 2 452 lectures

En 2021 : 231 annonces ont été postées et 4 alertes. **Important** depuis 1 an possibilité de consulter sur ordinateur.

L'annonce « Avis de recherches » a été vues 1 636 fois, celle de la « Vaccination » 983 fois.

Déménagement des bacs de collecte.



Les bacs de collecte de verres et de papiers installés sur le parking de la salle polyvalente sont désormais transférés à Bel Air (sortie agglomération direction Rennes). Le conteneur « Le relais » permettant de déposer des vêtements et des chaussures est également déplacé à cet endroit.

Pour rappel, les piles, les bouchons plastiques, les cartouches d'encre sont collectées à l'agence postale. Des

sacs biodéchets sont disponibles à l'agence postale (ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et le samedi de 9h00 à 12h00).

La collecte des ordures ménagères a lieu le vendredi matin. Il est préférable de sortir vos bacs la veille.

Gallo et langues régionales

A l'initiative d'habitants de La Chapelle-Bouëxic, nous réservons un espace dans l'Écho Chappellois pour faire vivre cette expression orale. D'ailleurs, le premier parcours des 4 Saisons permet d'écouter des témoignages de nos séniors mettant en avant la langue gallo.

Tchi'qu'y ce passe dans nô't contrée ?

C'est'r'parti pour eune aout'année...

On' eille en pieune hiver mais i'n'fait pas ben freu !

Si çà dure , la seuve va monteun p'i qua pû vit'...

En janvieu , o n'a pas y'û gran piée....

Le diton diseu :

La piée d'feuvrieu vaou du jus d'fumieu

La piée d'mar ...n'vaou pas d'là piss d'eurnard....

A'c'tour , i va ête temps de ragaleu l'courtis, de piqueu , de s'meu, de tailleu lé poumieu, eu d'euroudeu les creux d'faousseu....

J'm'arrête là....

Dan'l peurchin numéro , y'en'a qui pourront envayeru la traduction en français à la meurie...

Merci Bin et à la peurcheune

JPH : le sien d'là gommerey

A noter également, à l'entrée de la salle de sport, nous avons à la demande du Conseil Régional, écrit l'article 1 de la Déclaration des Droits de l'Homme, en gallo.

Gallo et langues régionales

Ensemble, poursuivons notre dynamique !

Notre Commune, Chapelloises, Chapellois ne sommes pas seuls au monde. Au-delà des activités de chacun, au-delà de nos actions municipales, de notre fonctionnement, de nos investissements, nous faisons partie d'un département, d'une région, d'un pays, d'un continent, nous sommes des habitants de la Planète Terre.

Ce que nous faisons au quotidien, ce qui se passe sur cette terre, sont liés.

De grands sujets nous concernent tous car ils impactent l'avenir. Des sujets que, chacun à notre échelon, devons prendre en compte :

Notre environnement à La Chapelle-Bouëxic : nous sommes labellisés zéro phytosanitaire pour le traitement des espaces publics, nous accompagnons ou réfléchissons à des productions d'énergie non fossiles avec le photovoltaïque ou l'éolien. Une zone pourrait accueillir des éoliennes, nous avons beaucoup de sollicitations. Nous vous informerons et reviendrons vers vous avec un dossier complet. Nous transformons notre système d'assainissement pour rejeter des eaux propres, nous plantons des arbres et des arbustes peu gourmands en arrosage... Mais il y a toujours à faire. Nous œuvrons pour le bien vivre ensemble, nous soutenons la vie associative, les projets qui permettent de se rencontrer, de se parler. L'épisode de guerre que nous vivons entre la Russie et l'Ukraine nous rappelle à quel point c'est important.

Les élus de la liste : MORAZIN R., LEBRET L., CHAUDAGNE M., RUALT-DUBORD M.C, SOULAIN F., BERNARDIN CORBES Emilie, BOUET Jean-Yves, LARCHER Ghislaine, TESSIER David, DAX Florence, GUEHO Fabrice, TROUFFLARD Morgane.

La Chapelle Autrement !

La liste « La Chapelle Autrement ! » n'a pas souhaité s'exprimer dans ce numéro de l'Echo Chapellois.

Le Centre de Loisirs .



Depuis plusieurs mois, l'équipe pédagogique de Léo Lagrange Ouest développe des animations et des projets autour de l'éco-citoyenneté au sein du centre de loisirs de Vallons de Haute Bretagne Communauté sur le site de La Chapelle Bouëxic.

La directrice, Sophie Combrisson, a souhaité donner une nouvelle envergure au projet pendant les vacances d'hiver en débutant la création d'un jardin pédagogique au sein du centre de loisirs.

Les enfants et animateurs, ont pu construire les bacs à jardiner et bacs à compost avec la participation de la Mairie et de Laëtitia Morvan de Bellevue sur le potager. Ce projet verra des actions se succéder tout au long de l'année, avec l'aide des familles et d'autres intervenants. Une inauguration est prévue au courant de l'été 2022.

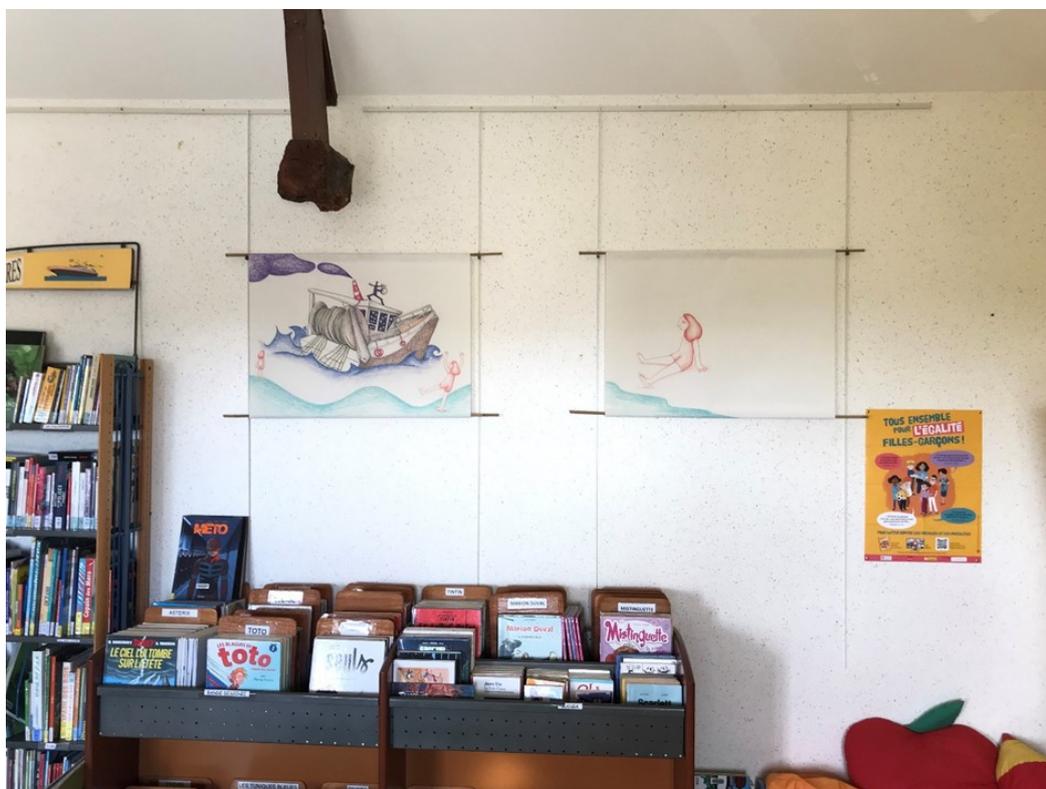
Solidaribus .

**Prochains passages du Solidaribus du Secours Populaire Français
à Val d'Anast : Parking du Rotz—Rue du Rotz
De 14h00 à 16h00**



- Mardi 5 Avril 2022
- Mardi 3 Mai 2022
- Mardi 31 Mai 2022
- Mardi 28 Juin 2022
- Mardi 26 Juillet 2022

Exposition à la Bibliothèque



Venez découvrir la troisième et dernière partie de l'exposition de l'artiste Martina MENCONI, de la compagnie Tra Le Mani, à la bibliothèque, et plongez dans son univers merveilleux.

"Umi est une petite fille qui, un jour, décide de plonger dans l'océan pour connaître les raisons de la colère de la mer.

J'ai eu le plaisir de dessiner l'histoire d'Umi, d'après les chants de la musicienne Elsa André. Les illustrations originales sont créées avec du crayon sur papier.

Dans cette exposition, vous allez naviguer parmi les illustrations reproduites en grand format sur toile. La couverture est exposée en format original.

Vous trouverez le livre musical en consultation dans la bibliothèque.

Bonne visite et laissez-vous transporter au fil de l'eau!"

Martina MENCONI

**Exposition visible aux horaires d'ouverture du cyber-espace et de la bibliothèque.
Renseignements au 02.99.92.05.71.**

Grainothèque

Semences à Partager

Prenez, déposez, librement
les graines qui vous plaisent

C'est la saison du jardin !

N'hésitez pas à venir échanger vos graines à la grainothèque de la bibliothèque. Des sachets sont à votre disposition. La grainothèque accepte les graines issues de préférence de pratiques biologiques, de l'autoproduction ou de petits producteurs. Les graines issus d'hybrides F1 sont interdites. Il est important d'inscrire le nom et la variété de la plante dont vous apportez les graines. De même, la date de récolte est importante.

Appel à participation : enfants, adolescents, adultes. **2 ateliers artistiques (gratuits) au printemps.**

Les artistes chapellois Martina Menconi et Patrice Le Saëc de la Compagnie Tra le Mani poursuivent leur travail de création et de liens, avec **Les Quatres Saisons de la Chapelle-Bouëxic**, création de 4 parcours poétiques sur notre commune.

Après avoir balisé en 2021 « La Beauté », un sentier de 1km300 accessible depuis la Place de la Vigne, leur nouvel objectif est de créer **une boucle à vélo de 14km à travers la commune** : redécouvrir nos chemins quotidiens sur le thème de « L'interdépendance » (on est tous et toutes relié.e.s !) et de la création photographique.



Photographie réalisée par un sténopé à 9 trous de François Lepage

Pour ce parcours, ils vous invitent à participer au projet avec d'autres artistes de la compagnie et à les rejoindre sur **deux ateliers** :

- L'atelier **Photo-Sténopé**, accompagné par François Lepage. « *Ancêtre de l'appareil photo, le sténopé fixe des images brutes, poétiques, déroutantes. Il restructure de façon inattendue notre réalité et nécessite de la patience, du regard et du temps ... Et permet ainsi d'en reprendre possession au rythme d'une roue de vélo filant dans le printemps.* » Découverte du procédé et prises de vue

Public : enfants (à partir de 7ans), adolescents, et adultes.

- L'atelier **Podcast Radio** à la rencontre des habitants, accompagné par Julien Mondon. « Le podcast radio, les livres audio, les contes musicaux, sont des formats en plein essor. Et chaque auditeur peut y interpréter son vécu et ses souvenirs. Donner la parole à son village, capter les sons que l'on n'écoute plus, donner forme à une histoire fictive ou documentaire, permettront la création de capsules sonores à découvrir sur le parcours ». Découverte du matériel et prises de son. Public : adolescents

Mis en place **autour du mois de juin 2022** (planning en cours), ces ateliers artistiques sont **accessibles à toutes et à tous** et ne requièrent aucune connaissance technique. Ils sont proposés **gratuitement, avec un nombre de places limitées**. Pour vous renseigner (lieux, dates) et vous inscrire, contactez-nous :

production.compagnietralemani@gmail.com ou Patrice au 06 89 43 91 22

Retrouvez Les Quatre Saisons de la Chapelle-Bouëxic
sur <https://www.lachapellebouexic.fr/les-quatre-saisons-de-la-chapelle-bouexic/>

Les élèves de l'école primaire sont à l'œuvre !



L'âne qui danse réalisation des Cm2

Depuis le mois d'octobre 2021, la sculptrice Mari Gwalarn accompagne les enseignants des 5 classes de primaire de l'école La Roche Pourrée, dans le déroulement du projet culturel annuel.

Il s'agit, pour les élèves du CP au CM2, de s'adonner à la création artistique lors d'ateliers hebdomadaires de 45 minutes, durant un trimestre. Les cycles démarrent par deux ou trois séances d'observation et de conception d'un projet unique par niveau, inspiré d'une œuvre musicale classique, « Le carnaval des animaux » de Camille de Saint-Saëns, laquelle est librement interprétée par les enfants, guidés par le duo éclairé que forment l'enseignant.e et l'artiste intervenante.

Chaque classe choisit une manière particulière d'exprimer son enthousiasme par l'emploi de formes, matières et techniques différentes. Le résultat des 5 projets singuliers sera donc présenté aux chapellois par leurs propres enfants, à l'issue de ces ateliers, en juin 2022.



Les cygnes réalisation des Ce2

Ces interventions en contexte scolaire, s'inscrivant dans le parcours éducatif artistique et culturel de l'élève, approuvé et soutenu par le rectorat d'académie, sont financés dans le cadre de la résidence de création de Mari Gwalarn dans la commune.



Les lions réalisation des Ce2



Moulages des creux de mains réalisation des Cm1

Répondez à cette enquête !

Pour nous aider à vous faire la meilleure offre de service, remplissez ce questionnaire, cochez une ou plusieurs cases suivant votre situation, et déposez le formulaire ou envoyez-le à la Mairie de la Chapelle-Bouëxic (communication@lachapellebouexic.fr). Le formulaire est également téléchargeable dans la rubrique actualités du site internet www.lachapellebouexic.fr ou sur l'application PanneauPocket.

1) Etes-vous intéressés par la mise en place d'ateliers d'arts-plastiques (peinture, dessin, gravure, sculpture, assemblages, etc.) à l'année (de mi-septembre à mi-juin, hors périodes de vacances scolaires), dès la rentrée de septembre 2022 ?

- oui, pour moi-même oui, pour mes enfants ou mes petits-enfants
- non, mais plutôt des ateliers pendant les vacances scolaires, pour mes enfants, ou mes petits-enfants.
- Non, mais plutôt des ateliers à l'année dans une autre discipline ou spécialité.
Nom de celle-ci : _____

2) Si vous êtes intéressés par des ateliers d'arts-plastiques à l'année, quel budget maximum êtes-vous prêts à y consacrer (tout compris, inscription et matériel) ?

Indiquez le nombre d'adultes concernés pour votre foyer : _____

Indiquez le nombre d'enfants de 5 à 12 ans concernés pour votre foyer : _____

Indiquez le nombre d'enfants de 13 à 17 ans concernés pour votre foyer : _____

Indiquez le montant maximum à l'année, pour l'ensemble des membres du foyer concerné :
_____ €, ou par personne : _____ €

3) Pour des ateliers d'arts-plastiques à l'année, êtes-vous intéressés par les formules suivantes (plusieurs choix sont possibles) :

- Des ateliers hebdomadaires, le mercredi (préciser le matin ou l'après-midi) : _____
- Des ateliers hebdomadaires, le samedi (préciser le matin ou l'après-midi) : _____
- Des ateliers hebdomadaires, le soir (pour les adultes), précisez le ou les jour(s) éventuellement :

- uniquement à la Chapelle-Bouëxic
- à la Chapelle-Bouëxic et dans les communes limitrophes, précisez éventuellement : _____

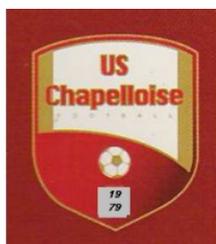
4) Pour être recontactés directement, indiquez vos coordonnées (nom, e-mail et/ou téléphone) :

C lub de l'amitié.

Le bureau du club de l'Amitié organise **le 14 mai 2022, le repas de printemps**. L'Assemblée Générale aura lieu le même jour avec notamment l'élection du tiers sortant, et le bilan de l'année 2021. Pour les retardataires et les nouveaux adhérents il sera possible de régler la cotisation annuelle.



Us Chapelloise



Le Club de foot de L'US Chapelloise recherche des joueurs et joueuses pour la saison prochaine.

Dates des différents tournois à venir :

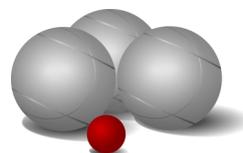
- Tournoi Vétérans le vendredi 29 Avril.
- Tournoi Séniors filles le samedi 30 Avril.
- Tournoi Séniors le dimanche 1 Mai.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter
David TESSIER au 06 44 24 43 62.

L e concours de boules

Avec l'arrivée des beaux jours, le concours de boules revient !

Il aura lieu pour la première partie de fin avril au 15 juillet. Puis pour la seconde partie du 15 Juillet au 15 octobre 2022.



Nous modifions notre système d'inscription au concours de boules. Il n'y aura pas de réunion tout se fera par mail. Pour vous inscrire, envoyez un mail à communication@lachapellebouexic.fr **pour le 19 Avril dernier délai. Important : ne vous engagez que si vous êtes disponible** pour le bon déroulement du concours.

A la fin des inscriptions, un tirage au sort aura lieu en interne et nous vous communiquerons par mail vos poules. Pour des raisons d'organisation et de disponibilité des terrains, nous limitons les inscriptions à 36 équipes.

Patrick LEMOINE

Anciens Combattants



Les membres de l'association ACPG CATM Anciens Combattants se sont retrouvés pour leur assemblée générale le samedi 5 mars. Des retrouvailles chaleureuses puisque, pendant deux ans, à cause du Covid-19, il n'y a eu ni réunion, ni réception festive et conviviale.

Joseph BESCHU, Président, a présenté les différents bilans, qui pour l'année 2021, à cause du Covid, est légèrement négatif. Le président recherche toujours des adhérents et souhaiterait que plus de jeunes s'investissent dans le devoir de mémoire pour leurs parents ou grands-parents anciens combattants qui ont vécu une ou deux guerres. Cette année, il est prévu un voyage qui reste à être déterminé. L'assemblée générale s'est poursuivie par le traditionnel repas en présence de Roger MORAZIN, Maire.

Cérémonies du 8 Mai 2022

Les cérémonies du 8 Mai, au niveau cantonal se dérouleront cette année à LA CHAPELLE-BOUËXIC, notre section est heureuse de vous inviter à y participer.

Programme :

- 10h15 : Rassemblement des sections avec leurs drapeaux – Centre Bourg devant l'Ardoise Gourmande. Présence d'un piquet d'honneur des militaires du 2^{ème} Régiment de Matériel de Bruz. Exposition et défilé de véhicules militaires. Cérémonie au Monument aux morts. Remise de décorations. En mémoire de nos morts pendant les guerres, les enfants de l'école participeront en interprétant la Marseillaise.
- 11h00 Messe du souvenir.
- 12h00 Un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi à la salle polyvalente.
- 13h00 Un repas organisé par la Section de LA CHAPELLE-BOUËXIC sera servi à la salle polyvalente de LA CHAPELLE-BOUËXIC.

A

ssociation Spirale : Les Ateliers de SPIRALE ouverts à tous.



L'association Spirale vous propose des rendez-vous, ouverts à toutes et tous, comme un voyage pour se ressourcer. Prendre du temps pour soi pour approfondir, explorer et développer sa pratique du Taiji Quan et du Qi Gong.

Mais aussi, pour se relâcher avec des techniques simples de relaxation, à refaire dans son quotidien.

L' atelier a lieu :

**De 10h à 12h30 puis de 14h30 à 17H30 (Prévoir son repas du midi)
A la Chapelle-Bouëxic (35330) selon la météo en intérieur ou extérieur
Tarif adhérents : 45€/jour - Non adhérents : 55€/jour**

Le 1er mai : Bâton Taiji. Jouer avec les 5 éléments du bâton long

La pratique du bâton (KUN), permet de développer la précision du geste en donnant des points de repère dans l'espace. Tout en explorant la mobilité et l'étirement du corps, nous pratiquerons les mouvements liés aux 5 éléments (La terre, le métal, l'eau, le bois, le feu) en douceur ou avec rapidité pour ressentir une approche tant énergétique que martiale.

Le 22 mai : Taiji Quan Shi san Shi « Les treize postures »

du Yangjia Michuan Taiji quan. Déplacements et Potentiels

Le Shi san Shi contient les bases et les mouvements essentiels du Taiji quan.

Il se compose de huit techniques de mains, ou huit potentiels : Peng, Lu, An, Ji, Cai, lié, Zhou, Kao et de cinq déplacements : Avancer, Reculer, Tourner à droite, Tourner à gauche, Rester au centre.

Nous allons revisiter la forme du Shi san shi, puis nous explorerons les potentiels afin de mettre en lumière leurs qualités d'expression . (Pour ce stage il est préférable d'avoir déjà une pratique du Shi san shi)

Les 2 et 3 juillet : Ziran Qi gong 1ère méthode et jeux de bâton long

Le Bâton long pour étirer et relâcher le corps.

Le Ziran Qi gong pour explorer ou approfondir sa recherche de la 1ère méthode.

Méthode de nettoyage du corps et de l'esprit.

Les 9 et 10 juillet : Jeux de techniques martiales du Shi san Shi

du Yangjia Michuan Taiji quan

Nous allons approfondir le déroulement de la forme du Shi san shi et développer ses qualités de techniques martiales.



Inscriptions et renseignements auprès de Sybille Gauchard

par téléphone/SMS au 06 07 36 29 20

ou par mail : taichispirale35@yahoo.com

<https://taichispirale35.com>

D es nouvelles de l'Amicale Laïque de l'école.

Comme chaque année, L'amicale Laïque a accueilli le 5 et 6 mars dernier à la salle du Rotz, La dynamique troupe du « **Pied en coulisses** ».

Les spectateurs souriants (*sans masque*) ont pu apprécier le travail fabuleux de nos amis, tant sur la comédie que sur la mise en scène.



Chaque année, ils nous régaleront de bons mots et de décors peaufinés par l'équipe de l'ombre. Merci à eux, pour ce week-end pétillant.

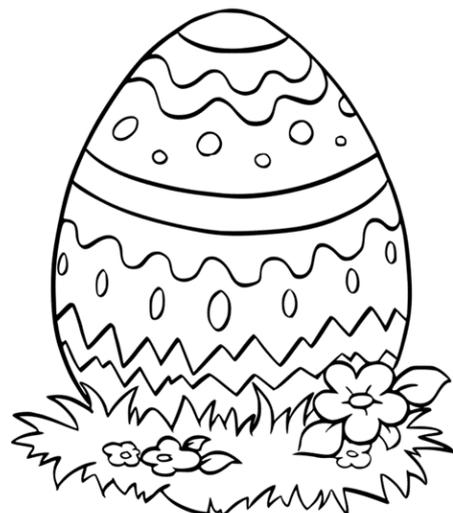
Encore un beau coup de poker de la part du « **Pied en coulisses** ». L'amicale Laïque ne peut que les féliciter. A l'année prochaine, pour un nouveau voyage !

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- Le Lundi 18 AVRIL à 10h00 : Le troc des Enfants - La Vigne.
- Le Lundi 18 AVRIL à 11h30 : La Chasse aux Œufs (enfants) La Vigne
- Le Lundi 18 AVRIL 11h30 La Chasse à l'apéro (parents) La Vigne
- Le Samedi 18 JUIN La Grande Kermesse de L'école Place du Stade

L'Amicale se renforce

Nous avons toujours besoin de bénévoles, pour quelques heures... ou quelques années, vous êtes tous les bienvenus. Prise de contact ou renseignements à alcb.larochepourpree@gmail.com



Réunion du 6 Décembre 2021

Ce compte-rendu a été synthétisé. Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal sur le site www.lachapelleboueix.fr. Ils sont également affichés sous le porche de la mairie.

Travaux d'aménagement de la rue du Plat d'Or : - devis estimatif. - demandes de subvention au titre de : - DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) - Département d'Ille et Vilaine.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 3 Mars 2014, du 12 Octobre 2020 et du 16 Novembre 2020 relative à l'étude d'aménagement de la voirie R.D. n°776 en agglomération pour la partie de la rue du Plat d'Or. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis estimatif établi par le Cabinet BOUVIER ENVIRONNEMENT (ABE) domicilié 12, allée de la Grande Egalonne – 35740 PACE comme suit :

- tranche ferme : 371 405,00 € HT soit 445 686,00 € TTC

- tranche optionnelle : 371 570,00 € HT soit 445 884,00 € TTC

Soit un montant estimatif global de 742 975,00 € HT soit 891 570,00 € TTC.

Monsieur le Maire spécifie que dans un premier temps seront réalisés les travaux correspondant à la tranche ferme (partie sud du rond-point à proximité de la boulangerie jusqu'au sud du croisement de la rue de Bout de Lande) et dans un second temps la tranche optionnelle : partie sud du croisement de la rue de Bout de Lande à la limite de la Commune avec MERNEL.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal la délibération du 1^{er} Février 2021 décidant de retenir le devis estimatif désigné ci-dessus concernant la réalisation des travaux d'aménagement de la rue du Plat d'Or pour la tranche ferme et sollicitant la subvention au titre de la DETR pour cette tranche ferme. Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de ces travaux de voirie est l'amélioration de la sécurité en Centre-Bourg et aux entrées de Bourg. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que sur cet axe circulent 4 000 véhicules par jour.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'amélioration de la sécurité sur cet axe sera effective en raison du ralentissement de la vitesse de circulation des véhicules (chicanes, aménagement paysager) et par le biais d'aménagement de sentiers piétonniers pour sécuriser les usagers piétons (élèves se rendant à l'arrêt de car, poussettes, usagers des services publics locaux et des commerces de proximité).

Monsieur le Maire, dans ce cadre, donne lecture de la circulaire de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine en date du 18 Octobre 2021 relative à l'appel à projets 2022 au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter au titre de la seconde tranche de travaux, tranche optionnelle, les subventions suivantes :

DETR, - Amende de Police, - Département

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la réalisation de ces travaux et du plan de financement désigné ci-dessus.

Dépenses HT : 394 655,00 €	Recettes HT : 394 655,00 €
- Honoraires Maîtrise d'œuvre : 23 085,00 € - Travaux (phase optionnelle) : 371 570,00 €	- DETR : 120 000,00 € (300 000,00 € X 40 %) - Département (aide à l'enrobé) 13 000,00 € - Amendes de police : 25 000,00 € - Emprunt : 120 000,00 € - Autofinancement : 116 655,00 €

- Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants : - Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 1 - Pour : 15 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir le devis estimatif désigné ci-dessus concernant la réalisation des travaux d'aménagement de la rue du Plat d'Or pour la tranche optionnelle. - Emet un avis favorable au plan de financement désigné ci-dessus. - Sollicite les subventions suivantes. - DETR - Amende de Police - Département (aide à l'enrobé). Conformément au plan de financement ci-dessus. - Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin d'effectuer les différentes démarches inhérentes à ce marché de travaux.

Travaux d'aménagement de la rue du Plat d'Or :

- aménagement d'une piste cyclable et d'un chemin piétonnier : demande de subvention au titre du Fonds d'Urgence 35.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue du Plat d'Or.

Dans le cadre de ces travaux Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que des travaux d'aménagement d'une piste cyclable et d'un chemin piétonnier seront réalisés pour un montant global de 171 175,00 € HT dont :

- tranche ferme : 99 705,00 € HT
- tranche optionnelle : 71 470,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Département d'Ille et Vilaine la subvention au titre du Fonds d'urgence 35 – volet n°1 transition écologique – mobilités durables.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du plan de financement suivant :

Dépenses : 171 175,00 € HT	Recettes : 171 175,00 € HT
<p><u>Travaux d'aménagement de la rue du Plat d'Or :</u> <u>Aménagement d'une piste cyclable et d'un chemin piétonnier</u></p> <ul style="list-style-type: none">- tranche ferme : 99 705,00 € HT- tranche optionnelle : 71 470,00 € HT <p>----- Total : 171 175,00 € HT</p>	<p>- <u>Subventions</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Département : Fonds d'urgence 35 : 171 175,00 € HT x 20 % = 35 235,00€- Amendes de police :- 1^{ère} tranche : 24 903,00 €- 2^{ème} tranche : 25 000,00 €- Autofinancement : 87 037,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 1 - Pour : 15 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord au devis estimatif désigné ci-dessus concernant les travaux d'aménagement d'une piste cyclable et d'un chemin piétonnier – rue du Plat d'Or pour un montant global de 171 175,00 € HT dont :
- tranche ferme : 99 705,00 € HT
- tranche optionnelle : 71 470,00 € HT.
- Approuve le plan de financement ci-dessus.
- Sollicite l'attribution d'une subvention du Département au titre du Fonds d'Urgence 35 – volet 1 : transition écologique – mobilités durables.

Répartition des recettes des amendes de police –programme 2022 – choix de travaux de sécurité.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental du 30 Novembre 2021 ainsi que du mail du 1^{er} décembre 2021 relatif à la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2021 – programme 2022). Monsieur le Maire propose d'inscrire à cette opération les travaux de sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue du Plat d'Or – phase optionnelle – pour un montant de 371 570,00 € HT soit un montant de 445 884,00 € TTC conformément au devis estimatif proposé par le cabinet de maîtrise d'œuvre ABE : Atelier Bouvier Environnement domicilié 12, allée de la Grande Egalonne – 35740 PACE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 1 - Pour : 15 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord au devis désigné ci-dessus concernant les travaux de sécurité dans le cadre de l'aménagement de la rue du Plat d'Or – phase optionnelle – pour un montant de 371 570,00 € HT soit 445 884,00 € TTC.
- Sollicite l'attribution d'une subvention du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police (dotation 2021 – programme 2022).

Travaux de construction d'une station d'épuration :

- mission de maîtrise d'œuvre étude et travaux

- demande de subvention – Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de maîtrise d'œuvre soumise par le Cabinet EF ETUDES domicilié 3, rue de Galilée – BP 84114 – 44340 BOUGUENNAIS concernant l'étude et le suivi des travaux inhérents à la construction d'une station d'épuration, le montant de cette mission de maîtrise d'œuvre s'élevant à 39 935,00 € HT soit 47 922,00 € TTC. Cette mission de maîtrise d'œuvre se décomposant comme suit :

- Avant-projet (AVP) ou Etude Préliminaire (EP)
- Projet (PRO)
- Assistance aux contrats de travaux (ACT)
- Visa (VISA) et Direction de l'Exécution des Travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception (AOR) et OPC
- Missions complémentaires.

Monsieur le Maire propose, d'autre-part, de solliciter la subvention de l'Agence de l'Eau inhérente à cette mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14
- Pouvoir : 1
- Pour : 15 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre désignée ci-dessus concernant l'étude et le suivi des travaux de construction d'une station d'épuration, le montant de cette mission de maîtrise d'œuvre s'élevant à 39 935,00 € HT soit 47 922,00 € TTC.
- Sollicite la subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne concernant la mission de maîtrise d'œuvre désignée ci-dessus.

Travaux d'aménagement de gîtes : acte de sous-traitance de l'Entreprise CHANSON : lot n°1 : Gros-œuvre – Démolition – VRD auprès de l'Entreprise DANIEL TP pour les travaux de VRD.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du 24 Novembre 2021 de l'Entreprise CHANSON domiciliée 3, rue de la Haye Fonteny – 35220 CHATEAUBOURG proposant la sous-traitance du marché concernant le lot n°1 – Gros-œuvre – Démolition – VRD relatif aux travaux d'aménagement de gîtes (rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement et associatifs) à l'Entreprise DANIEL TP domiciliée ZA Mernel – BP 7 – 35330 VAL D'ANAST pour un montant de 35 535,00 € HT soit 42 642,00 € TTC concernant les travaux de VRD sur un marché global (options comprises) de 267 430,00 € HT soit 320 916,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 1 - Pour : 12 dont 1 pouvoir - Contre : 1 - Abstention : 2

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- Emet un avis favorable à ce que l'Entreprise CHANSON domiciliée 3, rue de la Haye Fonteny – 35220 CHATEAUBOURG sous-traite le marché pour la partie VRD à l'Entreprise DANIEL TP domiciliée ZA Mernel – BP 7 – 35330 VAL D'ANAST dans les conditions désignées ci-dessus.

Vente du terrain cadastré section AB n° 476 – Le Bourg – pour installation d'un dentiste.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande émise concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 476 sise le Bourg en LA CHAPELLE-BOUEXIC, d'une superficie de 475 m² dans l'objectif de construire un cabinet dentaire.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 65 € le m² soit un montant total de 30 875 Euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 1 - Pour : 15 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de vendre la parcelle cadastrée section AB n° 476 – sise le Bourg en LA CHAPELLE-BOUEXIC d'une superficie de 475 m² au prix de 65 € le m² soit un montant total de 30 87 Euros dans l'objectif de construire un cabinet dentaire.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- Charge Maître Armel BOUTHÉMY, Notaire, domicilié 33, rue de Guer à VAL D'ANAST de la rédaction de l'acte.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour la signature de l'acte.

Convention : atelier réveil corporel.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention concernant l'atelier réveil corporel présentée par Mme Laëtitia COUASNON domiciliée 10, Le Mariage – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC. Cet atelier de réveil corporel consiste à proposer un travail postural par le mouvement dansé en faisant appel à des méthodes de sophrologie.

Le projet se déroulera sur une base de 30 séances pour l'année, soit pour l'année 2021-2022 (septembre 2021 à juin 2022) 30 séances sur une base de 70 € par séance d'1h15, soit un montant global de 2 100 Euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 1 - Pour : 15 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable à la proposition de convention désignée ci-dessus concernant l'atelier réveil corporel et valide les modalités de cette convention.

- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour la signature de cette convention.

Régime indemnitaire : personnel communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) comprend 2 parts :

- l'IFSE : Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise qui représente une part fixe déterminée en fonction de la place au sein de l'organigramme.

- le CI : Complément Indemnitaire qui représente une part variable fixée au regard des critères d'évaluation établis dans l'entretien professionnel.

Monsieur le Maire propose d'établir la clé de répartition suivante :

- IFSE : part fixe : 60 % - CI : part variable : 40 %

et propose d'attribuer une enveloppe indemnitaire d'un montant de 19 283,22 Euros pour le RIFSEEP se décomposant comme suit :

- IFSE : part fixe : 60 % : 12 901,62 € - CI : part variable : 40 % : 6 391,60 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 1 - Pour : 15 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de l'attribution du RIFSEEP aux agents titulaires et stagiaires de la Commune dans les conditions désignées ci-dessus pour l'année 2021.

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité suite à démission de Mme GUIL- LERY Noémie.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 Août 2021 décidant de créer un poste d'adjoint technique non permanent et d'embaucher Mme GUILLERY Noémie du 1^{er} Septembre 2021 au 7 Juillet 2022 à hauteur de 6/35^{ème}. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 30 Novembre 2021 de Mme GUILLE- RY Noémie précisant sa décision de démissionner de son poste à compter du 30 Décembre 2021.

Monsieur le Maire précise qu'afin d'assurer le service du restaurant scolaire et la surveillance de la cour de l'école le midi, il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint technique, non permanent, à temps non complet à hauteur de 6/35^{ème} du 3 janvier 2022 au 7 Juillet 2022. Monsieur Le Maire propose d'embaucher sur ce poste Mme CHOUIN Cécile domiciliée 9, rue de Villeneuve à LA CHAPELLE-BOUEXIC (Ille-et-Vilaine).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 1 - Pour : 15 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique non permanent et d'embaucher Mme CHOUIN Cécile du 3 Janvier 2022 au 7 Juillet 2022.

Informations :

Compte-rendu du Conseil d'Ecole.

Madame LEBRET Louissette – Adjointe aux affaires scolaires fait part au Conseil Municipal du compte-rendu du Conseil d'Ecole en date du 15 Novembre 2021.

Cérémonie des Vœux du Maire.

La cérémonie des vœux du Maire programmée initialement le samedi 8 Janvier 2022 à 10h30 est annulée pour des raisons sanitaires.

Rendez-vous avec Monsieur le Président de VHBC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rendez-vous avec Mr Joël SIELLER – Président de la Communauté de Communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté et Mr Thierry BEAUJOUAN – Vice-Président aux affaires économiques, prévu le 14 Décembre 2021 à 11h00 en ce qui concerne l'avenir de la zone d'activité de Bel-Air.

Commission des Affaires Scolaires.

Une réunion de la commission des affaires scolaires est prévue le lundi 24 Janvier 2022 à 18h30.

Réunion du 10 Janvier 2022

Approbation de la modification simplifiée du P.L.U. - Zone 1 AUB. Consécutivement à porté à connaissance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 Novembre 2021 dans laquelle il était spécifié les modalités de procédure de modification simplifiée du P.L.U. :

1°) délibération décidant de la modification simplifiée du P.L.U.

2°) porté à connaissance du public pendant 1 mois : du mercredi 1^{er} décembre 2021 au vendredi 31 Décembre 2021.

3°) délibération d'approbation de la modification simplifiée du P.L.U.

Monsieur le Maire spécifie également qu'il avait été décidé la modification simplifiée du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) concernant la zone 1 AUB – article 1 AUB – 6-1- Principe comme suit : « Les constructions s'implanteront à au moins un mètre de l'alignement sur voie ».

Monsieur le Maire précise enfin qu'au cours du porté à connaissance du public pendant 1 mois, soit du mercredi 1^{er} décembre 2021 au vendredi 31 Décembre 2021 inclus, il n'a été émis aucune observation.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'approbation définitive de la modification simplifiée du P.L.U. Ci-dessus.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 6 - Pouvoir : 5 - Pour : 11 dont 5 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'approuver définitivement la modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme) concernant la zone la zone 1 AUB – article 1 AUB – 6-1- Principe comme suit : « Les constructions s'implanteront à au moins un mètre de l'alignement sur voie ». Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour effectuer les différentes demandes inhérentes à la modification simplifiée du P.L.U. désignée ci-dessus.

Recrutement d'un adjoint technique territorial par voie de mutation.

Monsieur le Maire précise qu'afin d'assurer le remplacement de Monsieur RAVET Patrick, adjoint technique territorial, il y aurait lieu de procéder au recrutement d'un adjoint technique territorial, à temps complet, par voie de mutation. Monsieur le Maire propose d'embaucher sur ce poste Mr BOULAIS Stéphane domicilié 1 Le Trouësset 35330 BOVEL. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 6 - Pouvoir : 5 - Pour : 11 dont 5 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de recruter Mr BOULAIS Stéphane, au poste d'adjoint technique territorial, à temps complet et par voie de mutation.

Embauche CDD - Adjoint d'animation : Mr MAUDOUIT Olivier.

Afin de pallier au départ de Mr Voisin, Monsieur le Maire précise qu'il y aurait lieu d'embaucher un adjoint d'animation, non permanent à temps complet, du 17 janvier 2022 au 17 juillet 2022.

Monsieur le Maire propose d'embaucher sur ce poste Mr MAUDOUIT Olivier, domicilié 26 Avenue de La Fontaine à SAINT-ERBLON (Ille-et-Vilaine).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 6 - Pouvoir : 5 - Pour : 11 dont 5 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Convention stage – EON Jules.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de stage pour trois mois du 1er mars 2022 au 31 Mai 2022, avec Mr Jules Éon.

Le sujet du stage étant le suivant « Projet concernant le futur hébergement touristique : communication et politique tarifaire ». Une rémunération forfaitaire de 3,9 euros par heure (600 euros par mois) sera octroyée à Mr Jules Éon en tant que stagiaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants : Nombre de votants : 6 - Pouvoir : 5 - Pour : 9 dont 4 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 2 dont 1 pouvoir Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Émet un avis favorable à la signature de la convention de stage avec Mr Jules ÉON dans les conditions désignées ci-dessus.

Arrêté municipal instaurant un sens interdit de circulation Rue du Rocher.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'un arrêté soit pris par la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC afin d'instaurer un sens interdit de circulation Rue du Rocher (sauf riverains, handicapés, transports médicaux, service des ordures ménagères et de La Poste, services utiles au fonctionnement des maisons riveraines).

- Nombre de votants : 6 -- Pouvoir : 5 -- Pour : 11 dont 5 pouvoir -- Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord afin que Monsieur le Maire puisse prendre un arrêté municipal afin instaurant un sens interdit de circulation Rue du Rocher (sauf riverains, handicapés, transports médicaux, service des ordures ménagères et de La Poste, services utiles au fonctionnement des maisons riveraines).

Arrêtés municipaux relatifs à la divagation et à la propreté des animaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que deux arrêtés soient pris par la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC relatifs : - à la lutte contre la divagation des chiens errants ; - à l'adoption de nouvelles dispositions en ce qui concerne la question des déjections canines.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 6 -- Pouvoir : 5 -- Pour : 11 dont 5 pouvoir - Contre : 0 -- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Donne son accord afin que Monsieur le Maire puisse prendre un arrêté municipal afin de lutter contre la divagation des chiens errants ;

Donne son accord afin que Monsieur le Maire puisse prendre un arrêté adoptant de nouvelles dispositions en ce qui concerne les déjections canines.

Adhésion à l'Association des Maires Ruraux.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Association des Maires Ruraux, domiciliée 23, rue de Bretagne 35 420 LE FERRÉ proposant à la Commune d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux pour l'année 2022 pour un montant de 125 Euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 6 - Pouvoir : 5 - Pour : 11 dont 5 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :- Décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux pour l'année 2022 pour un montant de 125 Euros.

Devis pour l'animation d'un atelier fresque.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis présenté par l'illustratrice Misst1guett – 12, résidence de Heaupré – 35220 CHATEAUBOURG relatif à l'animation d'un atelier « fresque » sur un mur extérieur en béton banché (41M2) situé dans la cour de l'école primaire, pour un montant de 5 068,60 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants : Nombre de votants : 6 - Pouvoir : 5 - Pour : 11 dont 5 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Décide de retenir le devis désigné ci-dessus proposé par l'illustratrice Misst1guett pour un montant de 5 068,60 € TTC.

Informations : Questionnement sur la date du prochain conseil municipal et la préparation du budget primitif de l'exercice 2022.

En raison de l'arrivée d'une nouvelle Directrice Générale des Services au mois de Février pour une période de tuilage de deux mois, ainsi que de la réunion nécessaire des différentes commissions pour commencer l'élaboration du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2022, Monsieur le Maire propose de reporter en Mars la date du prochain conseil municipal et demande à toutes les commissions de transmettre leurs dates de réunions à la mairie avant la fin du mois de Février.

Erratum

Dans le dernier Echo Chapellois, une erreur s'est glissée concernant « la réglementation relative au bruit du voisinage » Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Octobre 2021. Il a été écrit « **Règlementation relative au bruit du voisinage.** Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réglementation de droit commun relative au bruit du voisinage spécifiée dans l'arrêté préfectoral du **10 Juillet 2020** » : Il s'agissait de l'arrêté préfectoral du **10 Juillet 2000**.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réglementation de droit commun relative au bruit du voisinage spécifiée dans l'arrêté préfectoral du 10 Juillet 2000 : 1°) **Article 6** : Les activités professionnelles à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, mettant en œuvre des outils ou des appareils de quelque nature qu'ils soient produisant un bruit d'une intensité gênante pour le voisinage doivent être interrompues entre 20h et 7h00 et toute la journée des dimanches et jours fériés. 2°) **Article 10** : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outils de percussion etc ... sont interdits de 20h00 à 8h00.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 31 Août 2021 d'un administré sollicitant « en fonction des circonstances locales la prise d'un arrêté municipal déterminant les dispositions plus contraignantes notamment les samedis, dimanches et jours fériés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas mettre en place de dispositions plus contraignantes en terme de réglementation relative au bruit de voisinage et de se conformer au droit commun. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pouvoir : 1 - Pour : 13 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de ne pas mettre en place de dispositions plus contraignantes en terme de réglementation relative au bruit de voisinage et de se conformer au droit commun.

HORAIRES ET PERMANENCES :

Mairie

Du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h15

**Permanences les
samedis suivants**

De 9h30 à 12h00

2 et 29 Avril

14 Mai

**Permanence des
élus sur rendez-vous
le samedi de 10h00 à
12h00.**



37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.fr
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30

Samedi de
9h à 12h00



12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Médiathèque Municipale

Mardi, jeudi, vendredi
de 16h00 à 18h00

Mercredi

De 10h00 à 12h00 et
de 16h00 à 18h00

Samedi

de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Sur rendez vous
Lundi, Mardi, Jeudi,
Vendredi
De 10h00 à 12h00



19 Rue de la Mairie ☎ 02.99.92.05.71
✉ linda.lelay@vallonsdehautebretagne.com

Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus
☎ 02.99.92.46.99
Mairie de Guichen
☎ 02.99.52.05.75



Permanences Député

Uniquement sur rendez-vous auprès de
son collaborateur Nicolas Elleouet au 06.64.82.58.50
ou par mail Nicolas.Elleouet@clb-an.fr
Vendredi de 15h à 18h à Guichen



Vallons de Haute Bretagne Communauté

ZA les landes
12, rue Blaise Pascal - BP 88051
35580 GUICHEN
☎ 02 99 57 03 80
accueil@vallonsdehautebretagne.fr



Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous
Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75
Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi de 14h à 17h

Mercredi, vendredi et samedi

De 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h -

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 :

Mercredi, vendredi et samedi

De 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h -

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Route de Maure à MERNEL



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux
horaires des transports Illeneo en direction de Rennes
sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la
bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus
« Rue de Rennes ».

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Jean-Yves BOUET,
et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY.

Impression : Identic, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 620 Exemplaires.

Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Avril 2022